

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT  
DE VILLERAY–SAINT-MICHEL–PARC-EXTENSION  
LE 26 MAI 2017 À 9 H**

**AVIS DE CONVOCATION**

Le 25 mai 2017

Prenez avis qu'à la demande du maire d'arrondissement, une séance extraordinaire du conseil d'arrondissement est convoquée **pour le vendredi 26 mai 2017, à 9 h, à la salle du directeur, au 405, avenue Ogilvy, 2<sup>e</sup> étage, à Montréal.** Les affaires énumérées dans les pages suivantes seront soumises au conseil lors de cette séance.

*(s) Danielle Lamarre Trignac*

---

La secrétaire d'arrondissement  
Danielle Lamarre Trignac



**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement  
du vendredi 26 mai 2017  
à 9 h**

**ORDRE DU JOUR**

**10 – Sujets d'ouverture**

**10.01** Ouverture

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Ouverture de la séance

**10.02** Ordre du jour

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

**10.03** Questions

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Période de questions du public

**10.04** Questions

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Période de questions des membres du conseil

## 20 – Affaires contractuelles

**20.01** Appel d'offres sur invitation

CA Direction du développement du territoire - 1177368001

Octroyer un contrat à CIMA+, seul soumissionnaire et ayant présenté une soumission conforme, au montant de 38 804,06 \$, taxes incluses, pour la réalisation de plans de marquage de la chaussée sur 70 intersections suite à l'implantation de panneaux d'arrêt toutes directions dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension - appel d'offres sur invitation PRR-17-10 (1 soumissionnaire).

## 70 – Autres sujets

**70.01** Levée de la séance

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Levée de la séance

---

**Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 6**  
**Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0**  
**Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0**  
**Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0**

---



**Dossier # : 1177368001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de la voirie_de l'ingénierie et du développement du domaine public
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer un contrat à CIMA +, seul soumissionnaire et ayant présenté une soumission conforme, au montant de 38 804,06 \$, taxes incluses, pour la réalisation de plans de marquage de la chaussée sur 70 intersections suite à l'implantation de panneaux d'arrêt toutes directions dans l'arrondissement de Villeray-Saint- Michel-Parc-Extension - appel d'offres sur invitation PRR-17-10 (1 soumissionnaire).

Il est recommandé :

1. d'octroyer un contrat à CIMA +, seul soumissionnaire et ayant présenté une soumission conforme, au montant de 38 804,06 \$, taxes incluses, pour la réalisation de plans de marquage de la chaussée sur 70 intersections suite à l'implantation de panneaux d'arrêt toutes directions dans l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension - appel d'offres sur invitation PRR-17-10 (1 soumissionnaire);
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Jocelyn JOBIDON **Le** 2017-05-25 10:34

**Signataire :** Jocelyn JOBIDON

---

Directeur du développement du territoire  
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du  
territoire

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177368001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de la voirie_de l'ingénierie et du développement du domaine public
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer un contrat à CIMA +, seul soumissionnaire et ayant présenté une soumission conforme, au montant de 38 804,06 \$, taxes incluses, pour la réalisation de plans de marquage de la chaussée sur 70 intersections suite à l'implantation de panneaux d'arrêt toutes directions dans l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension - appel d'offres sur invitation PRR-17-10 (1 soumissionnaire).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 2014, à la suite de la consultation sur la traversée de la rue, la Direction des transports a reçu le mandat du CE de poursuivre des représentations auprès du ministère des Transports, de Mobilité durable et d'Électrification des transports (MTMDET) pour modifier les normes de signalisation afin qu'elles tiennent davantage compte des besoins et contraintes du milieu urbain, notamment concernant l'implantation de panneaux d'arrêt toutes directions (ATD).

La Direction des transports a donc mandaté une équipe de chercheurs multidisciplinaires, menée par l'Université McGill, pour réaliser un projet pilote dont l'objectif visait à élaborer des critères de justifications des ATD qui répondent aux besoins exprimés par les piétons pour traverser aux intersections tout en s'assurant que la mesure soit bien interprétée et acceptée par les usagers pour assurer leur sécurité. Dans le cadre de ce projet pilote, l'équipe de chercheurs a identifié 5 intersections suite aux recommandations du comité de circulation dans l'arrondissement de LaSalle pour l'implantation d'arrêt toutes directions et pour le suivi du comportement des usagers avant et après l'implantation.

Plusieurs critères ont servi pour effectuer le choix de ces intersections selon les critères de justifications suivants :

- les intersections n'avaient pas d'arrêt toutes directions
- les intersections sont situées entre des rues locales
- au moins un accident impliquant un piéton ou un cycliste a été observé depuis 2000
- l'environnement est suffisamment dégagé pour permettre d'installer les appareils pour effectuer des relevés vidéo
- la géométrie de l'intersection est simple; soit elle ne comprend pas plus de 2 voies par direction ou il y a présence d'un mail si plus de 2 voies par direction
- la distance de l'intersection d'un feu de circulation n'est pas trop courte.

De plus, les intersections retenues pour l'ensemble du projet pilote devaient représenter

une diversité de milieu, d'environnement et d'aménagement. Les arrêts seront mis en place pour une période d'environ 24 mois.

En ce qui concerne l'installation de ces panneaux, il incombera à notre arrondissement d'émettre les ordres de travail de même que les plans de marquage.

Maintenant que l'implantation de tous les panneaux d'arrêts est réalisée, l'arrondissement doit produire les plans des soixante-dix (70) intersections afin de passer à l'étape du marquage au sol des traverses piétonnières.

Un appel d'offres sur invitation a été lancé le 27 avril 2017 auprès de trois firmes. Des trois firmes invitées, une seule a soumis une offre lors de l'ouverture le 9 mai 2017. Un comité de sélection composé de trois membres s'est tenu le 15 mai dernier et la firme a obtenu la note de passage à l'évaluation en lien avec le cahier des charges.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA16 140298 - 5 octobre 2016 - Autoriser la réalisation d'un projet pilote pour l'implantation d'arrêts toutes directions et le suivi du comportement des usagers avant et après l'implantation dans 15 intersections du quartier Villeray.

CA16 140299 - 5 octobre 2016 - Autoriser la pose de panneaux d'arrêt toutes directions dans 55 intersections de l'arrondissement, dont 25 dans le secteur de Villeray, 10 dans le secteur de Parc-Extension, 10 dans le secteur de Saint-Michel et 10 dans le secteur de François-Perrault.

### **DESCRIPTION**

La firme retenue a pour mandat de réaliser des plans de marquage correspondant à la nouvelle signalisation. Ces plans remplaceront certains plans existants et tiendront compte des nouvelles géométries principalement en raison de l'implantation de saillies de trottoir depuis 2010.

### **JUSTIFICATION**

À la demande des instances politiques, et en concertation avec la Direction des transports de la Ville, il a été décidé d'implanter des traverses piétonnières à chacune des approches des soixante-dix (70) intersections, ce qui constitue une première sur le territoire de la Ville de Montréal.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant de l'offre de service s'élève à 33 750 \$ avant taxes. En ajoutant les taxes, le montant totalise 38 804,06 \$. En incluant la ristourne, le montant net correspond à 35 433,28 \$.

21,5 % du montant du contrat sera payé par la Division de la sécurité et aménagement du réseau artériel (SARA) qui correspond aux quinze (15) intersections visées par le projet pilote mené par l'Université McGill. Ce pourcentage représente 7 618,16 \$. Le reste du montant sera payé par l'arrondissement soit 27 815,12 \$ qui correspond à 78,5 % du montant total.

Les frais relatifs au marquage et à la main-d'oeuvre seront assumés à 100 % par la Ville-centre.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

s/o

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La réalisation de plans de marquage est essentielle afin de mandater la Division de la signalisation et du marquage de la Ville de Montréal ou tout autre firme de marquage privée.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

s/o

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat à un conseil d'arrondissement extraordinaire  
Réunion de démarrage le mardi 23 mai 2017.  
Fin du mandat le vendredi 23 juin 2017

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs (Pascale COLLARD)

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Guy PELLERIN, Service des infrastructures\_voirie et transports  
Christian LAUZON, Rosemont - La Petite-Patrie

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Richard C GAGNON  
Chef de division

### **ENDOSSÉ PAR**

Jocelyn JOBIDON  
Directeur du développement du territoire

Le : 2017-05-17

